

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du vendredi 13 novembre 2015 – 20 h – salle du conseil**



- Convocation en date du 4 novembre 2015
- Membres présents : MM RELAVE Xavier, MORLET Valérie, PELLETIER Marc, LEGRAS Monique, BARNAULT Eric, COUDRE Cédric, DAVID Amaury, LELIEVRE Magna, FOREST Séverine, HURISSE Laurent, MARCEAUX Marie-Annick, MARTINS Alexandra,
- Conseiller absent excusé : COUTELLIER Paula (procuration donnée à Mme Marie-Annick MARCEAUX)

Secrétaire de séance : Mme LEGRAS Monique

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 4 septembre 2015



## **ORDRE DU JOUR**

### **SUBVENTION A.P.N**

Régularisation de la délibération concernant l'attribution d'une subvention accordée par le conseil municipal à l'APN par 11 voix pour et 1 abstention en date du 4 septembre 2015.

### **CONTRAT MAINTENANCE ASSAINISSEMENT**

Présentation des propositions par la commission travaux environnement et de l'analyse effectuées sur les contrats de maintenance proposés :

- Lyonnaise des Eaux : 8 205,00 € HT
- Nantaise des Eaux : 10 013,74 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce, à l'unanimité, sur le contrat de prestation et de maintenance de la lyonnaise des eaux pour un montant de 8 205,00 € HT (redevance semestrielle de 4 102,00 € HT. La durée de ce contrat est fixée à 3 ans puis 1 an renouvelable 1 fois. Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **TARIFICATION CONCESSION CIMETIERE**

La commission des finances propose de ne pas modifier la tarification et de reporter cette modification après la fin des travaux d'aménagement du nouveau cimetière. Le conseil approuve, à l'unanimité, cette orientation.

La commission restreinte qui suit ce dossier présente les modifications apportées dans le cadre du devis effectué par l'entreprise RONDEAU qui reste dans l'enveloppe votée lors de la délibération du conseil en date du 27 février 2015.

Monsieur le maire informe le conseil de la réception de la notification pour subvention à 50% des factures HT à l'achèvement de l'opération et limitée à 8 346 €. Le début des travaux sera suivi par la commission chargée de ce dossier.

### **TARIFICATION LOCATION SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES**

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs de location des salles communales dans les conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Tarif en euros Et révisable chaque année	1 jour en semaine			Week-end		
	Grande Salle Sans office	Grande Salle avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans office	Grande Salle avec Office	Salle Annexe
Résidents de Noyers	80	110	45	165	230	100
Chauffage (1 <sup>er</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres)	20	20	20	40	40	20
Résidents hors Noyers	150	190	100	300	400	180
chauffage (1 <sup>er</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres)	20	20	20	40	40	20
Caution	1000	1000	300	1000	1000	300

Monsieur le Maire rappelle la gratuité de l'utilisation du terrain de tennis

### **AVANCEMENT DE GRADE – CREATION DE POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire présente le tableau concernant l'avancement possible de l'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe.

Mme MARTEL Michelle remplit les conditions d'accès au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à savoir 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et justifie de 6 ans de services effectifs dans le grade.

En date du 23 juin 2015, la commission paritaire du centre de gestion de la fonction publique a validé l'avancement par un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 5 abstentions, décide, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015

- De créer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- De supprimer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

- Budget principal
  - Après réception de la fiche du FPIC 2015, il est nécessaire d'effectuer la décision modification suivante :
    - Article 73925 FIPC + 332 €
    - Article 61523 Voies et réseaux - 332 €

- Budget assainissement
 

Le conseil a pris connaissance de la notification concernant le surendettement des particuliers du Loiret et de l'ordonnance du tribunal d'instance de Montargis. A demande du trésor public concernant l'admission en non-valeur de factures en date de 2008 à 2011, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

  - Article 6542 créances éteintes + 763 €
  - Article 6152 entretien-réparation - 763 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Elections régionales – composition du bureau les 6 et 13 décembre 2015  
Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h. La composition du bureau et un tableau de permanences ont été établis. Il sera transmis à chaque conseiller et affiché au bureau de vote
  - SICTOM : Monsieur le Maire rappelle que le rapport définitif établi fin octobre a été envoyé à chaque élu ainsi que le courrier envoyé au délégué où le conseil syndical présente ses propositions de délibérations pour le 23 novembre 2015. Monsieur le Maire précise que le principal objectif est de bien traiter les déchets que nous produisons tous et de laisser à nos enfants et petits-enfants une terre propre. Monsieur le Maire donne la parole à M. PELLETIER Marc, délégué titulaire qui siège au conseil du sictom. Un débat s'est engagé. Après discussion, une majorité de conseillers manifeste son opposition face à des décisions antérieures inadaptées et retient néanmoins l'orientation d'une redevance incitative. Ces orientations seront respectées par le délégué lors du vote qui aura lieu le 23 novembre 2015 dans le cadre de la réunion du conseil du SICTOM
  - Monsieur le Maire informe le conseil du début des travaux sur la VC4, de la réfection du pont « Gué Gibert » (travaux engagés jusqu'au 18 décembre 2015) et des travaux en cours au chemin de Monplaisir.
  - Gestion du site internet : le conseil se prononce favorablement pour la poursuite de la mission bénévole assurée par M. Richard MARCEAUX pour la gestion et la création d'un nouveau site internet en collaboration avec la commission information/culture.
  - Création d'une aire de jeux et de détente au niveau du quartier lotissement de la Borde : Le syndicat mixte du Pays du Gâtinais a été saisi afin qu'un projet soit inscrit au futur contrat régional de solidarité territoriale pour bénéficier d'une subvention.
  - Point Communauté de communes : les délégués qui siègent au conseil intercommunal informent le conseil du schéma départemental d'une nouvelle intercommunalité de + 15 000 habitants.
  - Adjointes : Monsieur le Maire rappelle le rôle du Maire et des adjointes
    - Rôle du Maire : faire exécuter les décisions du conseil et être responsable de la gestion de la commune suite aux délégations qui lui ont été confiées lors de son élection
    - Rôle des adjointes : représenter le maire dans ses différentes tâches qui leur sont confiées par délégation – rappel des tâches
      - Mme Valérie MORLET (1<sup>ère</sup> adjointe) : finances et écoles
      - M. Marc PELLETIER (2<sup>ème</sup> adjoint) : travaux, assainissement et gestion de la salle polyvalente et ses annexes
      - Mme Monique LEGRAS (3<sup>ème</sup> adjointe) : communication et CCAS
- En cas d'absence du Maire, ils le représentent lors des commissions (rapport des commissions et suivi des dossiers). Ils organisent le planning des commissions et participent à l'ordre du jour des conseils. Ils assurent une permanence pour recevoir les habitants et remplacent le Maire en cas d'absence de ce dernier.

## **EXPRESSION DES CONSEILLERS**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45**

Monsieur le Maire donne la parole à un Nucérien présent

Xavier RELAVE maire	Valérie MORLET 1ère adjointe	Marc PELLETIER 2 <sup>ème</sup> adjoint	Monique LEGRAS 3 <sup>ème</sup> adjointe
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère	Amaury DAVID Conseiller	Magna FERREIRA Conseillère
Paula COUTELLIER Conseillère Absente excusée (procuration à M.A MARCEAUX			